

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Décembre 2018

Délibération N° 2018-649 portant sur : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat de location avec option d'achat de cinq ans pour un véhicule camion-benne

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit décembre à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25/10/2018, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur SAVARY Sébastien

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-COUADE -SAVARY-COTTON-RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : M. GREENHEAD (pouvoir Mr DIDIERRE) HYVERNAUD Isabelle (pouvoir Mme COUADE)

Absentes : Mmes HUMBERT Juana.

Membres	14
Présents	11
Représenté	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le Camion Benne Peugeot de 1999 est irréparable (le moteur coulé) et présente les propositions des concessionnaires consultés :

- **CONCESSION RENAULT**

Prix de référence valeur du véhicule 24 399.93 euros HT (60 000 kms) avec un financement sur la base d'un loyer mensuel de 360.62 euros HT pour une durée de 60 mois avec une option d'achat final de 12 000.05 euros HT ; véhicule disponible de suite

- **CONCESSION NISSAN**

Prix de référence valeur du véhicule 27 069.14 euros HT (175 000 kms) avec un financement sur la base d'un loyer mensuel de 404.27 euros HT pour une durée de 60 mois avec une option d'achat final de 8 770.00 euros HT ; véhicule non disponible de suite

- **CONCESSION IVECO**

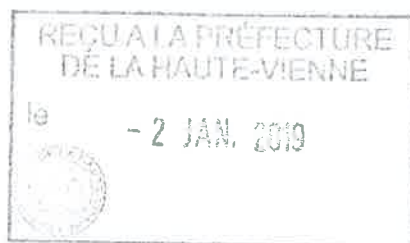
Prix de référence valeur du véhicule 36 000 euros TTC avec un financement sur la base d'un loyer mensuel de 480.00 euros HT pour une durée de 60 mois avec une option d'achat final de 3 000.00 euros HT ; véhicule non disponible de suite

En supplément 120.00 euros de frais de dossier et 5 euros HT par mois la formule CAPFLEX.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :
- **De retenir le devis le moins disant :**
CONCESSION RENAULT
Prix de référence valeur du véhicule 24 399.93 euros HT (60 000 kms) avec un financement sur la base d'un loyer mensuel de 360.62 euros HT pour une durée de 60 mois avec une option d'achat final de 12 000.05 euros HT ; véhicule disponible de suite
 - **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec option d'achat pour une durée de cinq pour l'acquisition d'un camion-benne, marque RENAULT selon les conditions du devis crédit-bail établi en date du 27 Décembre 2018**
 - **D'inscrire cette dépense obligatoire au budget 2019**

Fait à La Croisille S/Briance le 28 Décembre 2018

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 28/12/2018

Affiché le : 28/12/2018

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Décembre 2018

Délibération N° 2018-650 portant sur : Délibération pour autorisation de dépenses d'investissement pour l'ensemble des budgets correspondant au quart des crédits ouverts de l'exercice précédent,

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit décembre à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25/10/2018, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur SAVARY Sébastien

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-COUADE -SAVARY-COTTON-RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : M. GREENHEAD (pouvoir Mr DIDIERRE) HYVERNAUD Isabelle (pouvoir Mme COUADE)

Absentes : Mmes HUMBERT Juana.

Membres	14
Présents	11
Représenté	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Monsieur le Maire expose que, pour permettre l'exécution avant le vote du budget primitif 2019 de certaines dépenses d'investissement qui seraient nécessaires, en plus des « Reste à Réaliser », il conviendrait d'appliquer les modalités prévues à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit une autorisation de dépense correspondant au maximum au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

SUR LE BUDGET PRINCIPAL :

Rappel du montant des crédits d'investissements inscrits au budget principal de 2018 au chapitre 20, 204, 21 et 23 : 85 147.51 euros, dont le quart est : **21 286.88 euros**, représentant le montant de l'autorisation de dépense possible au titre de l'exercice 2019 avant le vote du budget correspondant.

La globalité de ce montant, soit 21 286.88 euros sera affecté en
« opérations non individualisées »

chapitre 21 immobilisations corporelles

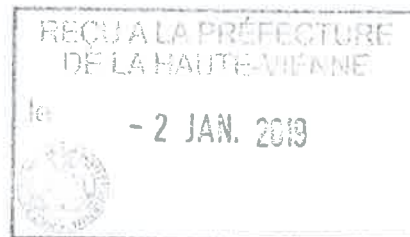
21 286.88 €

Ces montants seront repris en tant que de besoin au budget primitif de 2019.

Le Conseil Municipal décide ou non d'autoriser, telles qu'elles sont indiquées ci-dessus, les dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 avant le vote du budget.

Fait à La Croisille S/Briance le 28 Décembre 2018

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 28/12/2018

Affiché le : 28/12/2018

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Décembre 2018

Délibération N° 2018-651 portant sur : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec l'entreprise FRERY, pour la gestion de la Foire du 01/01/2019 au 31/12/2021

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit décembre à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25/10/2018, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur SAVARY Sébastien

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-COUADE -SAVARY-COTTON-RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : M. GREENHEAD (pouvoir Mr DIDIERRE) HYVERNAUD Isabelle (pouvoir Mme COUADE)

Absentes : Mmes HUMBERT Juana.

Membres	14
Présents	11
Représenté	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que la convention avec l'Entreprise FRERY arrive à échéance au 31/12/2018.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a eu lieu et une seule entreprise a répondu dans le délai imparti.

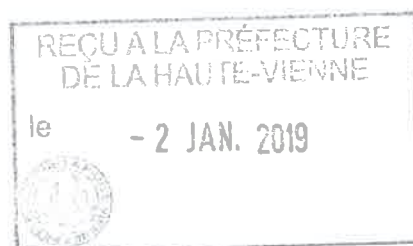
La commission d'ouverture des plis réunie le 23/11/2018 a procédé à l'ouverture de l'enveloppe. L'Entreprise FRERY a obtenu les meilleures notes lors de la comparaison des offres, elle a donc été retenue.

Où cet exposé le Conseil Municipal décide de confier à l'Entreprise FRERY le contrat d'affermage pour **une durée de trois ans à compter du 01/01/2019** et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

L'Entreprise FRERY versera à la commune de La Croisille S/Briance **une redevance annuelle T.T.C. de 4 200,00 €.**

Fait à La Croisille S/Briance le 28 Décembre 2018

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 28/12/2018

Affiché le : 28/12/2018

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Décembre 2018

Délibération N° 2018-652 portant sur : Décision par rapport à la continuité de la régie des photocopies

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit décembre à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25/10/2018, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur SAVARY Sébastien

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-COUADE -SAVARY-COTTON-RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : M. GREENHEAD (pouvoir Mr DIDIERRE) HYVERNAUD Isabelle (pouvoir Mme COUADE)

Absentes : Mmes HUMBERT Juana.

Membres	14
Présents	11
Représenté	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

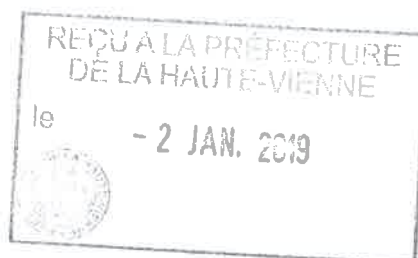
Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers présents que le Trésorier – Payeur souhaite que la Commune se positionne sur la continuité ou non de la régie photocopies et précise qu'il souhaiterait le maintien de cette dernière et qu'il y a lieu de modifier le régisseur de cette régie suite au départ en retraite de Mme LAUDOUEINEIX.

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal le maintien de la régie photocopies sur les mêmes bases tarifaires (0.30 € la copie simple et 0.5€ la copie recto-verso) et la nomination de Mme LARTISIEN en qualité de régisseur TITULAIRE ET Mme Catherine VALAT, en qualité de suppléant.

- Le Conseil municipal décide :
- le maintien de la régie dans les mêmes conditions
 - la nomination de Mme LARTISIEN Sylvie, régisseur et Mme Catherine VALAT, en qualité de suppléant.

Fait à La Croisille S/Briance le 28 Décembre 2018

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 28/12/2018

Affiché le : 28/12/2018

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Décembre 2018

Délibération N° 2018-653 portant sur : Délibération pour admissions en non valeurs de créances irrécouvrables sur le budget principal pour un montant total de 11.30€,

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit décembre à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25/10/2018, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur SAVARY Sébastien

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-COUADE -SAVARY-COTTON-RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : M. GREENHEAD (pouvoir Mr DIDIERRE) HYVERNAUD Isabelle (pouvoir Mme COUADE)

Absentes : Mmes HUMBERT Juana.

Membres	14
Présents	11
Représenté	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Monsieur le Maire présente l'état des produits irrécouvrables dressé par le Trésorier de Châteauneuf-La-Forêt réparti comme suit :

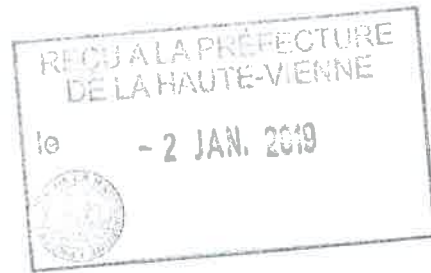
- un montant de : **4.80 €** relatif à non-paiement de factures sur l'année 2016,
- un montant de : **6.50 €** relatif à non-paiement de factures sur l'année 2014.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement compte tenu de commandements inopérants et de l'insolvabilité du redevable et qu'il n'y a donc aucune perspective d'apurement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur ces sommes et que les crédits nécessaires à l'annulation seront inscrits au budget de l'exercice en cours

Fait à La Croisille S/Briance le 28 Décembre 2018

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 28/12/2018

Affiché le : 28/12/2018

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Décembre 2018

Délibération N° 2018-654 portant sur : Délibération créant un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe et modification du tableau des effectifs au 01/01/2019 ;

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit décembre à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25/10/2018, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur SAVARY Sébastien

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-COUADE -SAVARY-COTTON-RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : M. GREENHEAD (pouvoir Mr DIDIERRE) HYVERNAUD Isabelle (pouvoir Mme COUADE)

Absentes : Mmes HUMBERT Juana.

Membres	14
Présents	11
Représenté	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 Juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des emplois permanents du personnel à compter du 1^{er} Novembre 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

1°) Décident à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

- de supprimer un poste d'attaché territoriale à temps complet suite à un départ en retraite.
- de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de catégorie C, faisant fonction de secrétaire de mairie

2°) approuvent le tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} Janvier 2019 comme suit :

Service Administratif

1. Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, faisant fonction de secrétaire de mairie à temps complet.
- 1 Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet, responsable de l'Agence Postale

Service Technique

1. Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- 4 Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,

3°) disent que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

Fait à La Croisille S/Briance le 28 Décembre 2018

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 28/12/2018

Affiché le : 28/12/2018

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 28 Décembre 2018

Délibération N° 2018-655 portant sur : Délibération Tarif location petite salle des fêtes

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit décembre à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 25/10/2018, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur SAVARY Sébastien

Présents : DIDIERRE-BARA-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-COUADE -SAVARY-COTTON-RAFFIER- FALCONI- BORIE

Représentés : M. GREENHEAD (pouvoir Mr DIDIERRE) HYVERNAUD Isabelle (pouvoir Mme COUADE)

Absentes : Mmes HUMBERT Juana.

Membres	14
Présents	11
Représenté	2
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide que les tarifs appliqués à la petite salle polyvalente soient les suivants :

Repas avec utilisation de la cuisine :

- Habitant de la commune **85. €**

Utilisation de la salle sans cuisine :

- Habitant de la commune **50. €**
- Vin d'honneur Sociétés locales **gratuit**

Chèques cautions :

- utilisation de la sonorisation 200 €
- utilisation de la vaisselle 100 €
- à la remise des clés, par salle louée 200 €

Suite à la dissolution du comité des fêtes, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération n° 2018-642, prise le 5 Novembre 2018, les 3 gratuités octroyées pour cette association.

Fait à La Croisille S/Briance le 28 Décembre 2018

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**



Transmis le : 28/12/2018

Affiché le : 28/12/2018